



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL----- COMPTE RENDU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

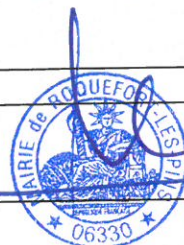
DEBUT DE LA SEANCE	FIN DE LA SEANCE	SECRETAIRE DE SEANCE	NOMBRE DE CONSEILLERS	
18h40	19h40	Elisabeth Janin	En exercice	29
			Présents	21
			Votants	24

N°	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR	DECISIONS
1	<b>SECURITE - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA FOURRIERE MUNICIPALE</b> - <b>APPROUVE</b> la signature d'une convention de partenariat pour la fourrière municipale. - <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à la mise en œuvre d'une convention de partenariat pour la fourrière municipale	M. DE RICHECOUR	Unanimité
2	<b>ADMINISTRATION - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU LOUP</b> - <b>APPROUVE</b> le bilan présenté. - <b>APPROUVE</b> la répartition des actifs du SIVL présentée et son versement à la commune de Villeneuve Loubet. - <b>AUTORISE</b> toutes les mesures nécessaires en vue de l'intégration des résultats ci-dessus au budget, à l'inventaire et à la trésorerie de la Commune de Villeneuve Loubet. - <b>SOLLICITE</b> le Préfet des Alpes Maritimes en vue de l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup	MME VAN DE VELDE	Unanimité
3	<b>ADMINISTRATION - SPL SOPHIA – PRESENTATION DU RAPPORT DE GESTION 2017</b> - <b>APPROUVE</b> le rapport de gestion 2017 de la SPL SOPHIA. - <b>DONNE</b> quitus à l'Administrateur représentant la collectivité pour l'exercice.	M. DE RICHECOUR	Unanimité
4	<b>ADMINISTRATION - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CASA RELATIVE AU SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL DES DEMANDEURS DE LOGEMENT (SIAD)</b> - <b>APPROUVE</b> la signature d'une convention de partenariat pour l'information aux utilisateurs. - <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre d'une convention de partenariat.	MME MARCAL	Unanimité
5	<b>SECURITE – CREATION DU NOUVEAU POSTE DE POLICE MUNICIPALE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES</b> - <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes. - <b>DECIDE</b> d'inscrire cette future recette au budget 2018	M. VACCANI	Unanimité
6	<b>ADMINISTRATION – MARCHÉ NON SEDENTAIRE – MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL ET CONDITIONS TARIFAIRES</b> - <b>AUTORISE</b> le changement de lieu du marché provençal et l'application des tarifs des emplacements. - <b>AUTORISE</b> la modification du règlement intérieur avec le nouvel emplacement	MME VAN DE VELDE	Unanimité
7	<b>RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION</b> - <b>VALIDE</b> le tableau des effectifs	M. DUPERET TOUMIEU	Unanimité
8	<b>ADMINISTRATION – CASA - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LE FONCTIONNEMENT DU POINT LECTURE COMMUNAL</b> - <b>ACCEPTÉ</b> de renouveler la convention - <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.	MME ERKER	Unanimité

9	<p><b>RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC TEMPORAIRE OU SAISONNIER - CONDITIONS D'EXERCICE ET D'APPLICATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :</li> <li>- A un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs</li> <li>- A un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.</li> <li>- Les agents devront justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans le secteur de recrutement. La rémunération sera déterminée sur la base d'un indice brut et majoré, et le régime indemnitaire instauré par délibération est applicable.</li> <li>- <b>INSCRIT</b> au budget les crédits correspondants.</li> </ul>	<b>M. DUPERET TOUMIEU</b>	Unanimité
10	<p><b>RESSOURCES HUMAINES – HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES– CONDITIONS D'EXERCICE, D'APPLICATION ET DE PAIEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> les conditions d'exercice, d'application et de paiement des heures supplémentaires.</li> <li>- <b>VALIDE</b> les conditions d'exercice, d'application et de paiement des heures complémentaires.</li> <li>- <b>VALIDE</b> les conditions d'exercice, d'application et de récupération des heures supplémentaires.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> la mise en place de ces procédures.</li> </ul>	<b>M. DUPERET TOUMIEU</b>	Unanimité
11	<b>ADMINISTRATION – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS ET LA MEDIATION DE L'EAU</b>	<b>RETIRÉ EN SEANCE</b>	
12	<p><b>ECOLE– CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET NAUTIPOLIS POUR CRENEAUX DE NATATION SCOLAIRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer la convention.</li> <li>- <b>ACCEPTÉ</b> le coût de 54 euros par classe.</li> </ul>	<b>M. POTTIER</b>	Unanimité
13	<p><b>RESSOURCES HUMAINES – REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOpte</b> la révision du régime indemnitaire des agents de la commune appartenant à la filière police municipale, selon les modalités décrites ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et dans la limite des textes applicables,</li> <li>- <b>INSCRIT</b> les crédits prévus aux budgets 2018 et suivants.</li> </ul>	<b>M. DUPERET TOUMIEU</b>	Unanimité
14	<p><b>RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC POUR REMPLACEMENTS DE FONCTIONNAIRES OU AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles (Selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus seront déterminés).</li> </ul>	<b>M. DUPERET TOUMIEU</b>	Unanimité
15	<p><b>RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS DES CONTRATS AIDÉS (CUI, CAE, PEC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE</b> de créer dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un poste d'aide maternelle à compter du 01/09/2018</li> </ol> </li> </ul>	<b>M. DUPERET TOUMIEU</b>	Unanimité

	<p>2. Un poste d'animateur à compter du 03/09/2018</p> <p>3. Un poste d'agent de médiathèque à compter du 01/09/2018</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>MODIFIE</b> le tableau des effectifs</li> <li>- <b>PRECISE</b> que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.</li> <li>- <b>PRECISE</b> que la durée du travail est fixée à <ul style="list-style-type: none"> <li>1. 20 heures par semaine</li> <li>2. 35 heures par semaine</li> <li>3. 20 heures par semaine</li> </ul> </li> <li>- <b>INDIQUE</b> que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ces recrutements.</li> </ul>		
16	<p><b>INTERCOMMUNALITE – CASA - ENVINET PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> le rapport présenté.</li> </ul>	MME VAN DE VELDE	Unanimité
17	<p><b>AMENAGEMENT – CRECHE « BOULE DE GOMME » - PROJET D'EXTENSION DES LOCAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS</b></p>	RETIRÉ EN SEANCE	
18	<p><b>ADMINISTRATION – DENOMINATION D'UNE VOIE DE CIRCULATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à nommer cet espace « <i>Allée Les Poullons</i> ».</li> </ul>	M. LE MAIRE	Unanimité
19	<p><b>ADMINISTRATION – ACTION CULTURELLE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES POUR 2019</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à initier les démarches auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes,</li> <li>- <b>INSCRIT</b> cette future recette au budget 2019.</li> </ul>	MME ERKER	Unanimité
QD n°1	<p><b>RESSOURCES HUMAINES – TAUX DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR CERTAINS ENSEIGNANTS POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FIXE</b> la rémunération des enseignants selon les taux maximums en vigueur (applicables au 01/02/2017) comme énoncés ci-dessous :</li> <li>✓ <b>Taux de l'heure d'enseignement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 22,26 euros</li> <li>▲ Professeurs des écoles classes normales : 22,26 euros</li> <li>▲ Professeurs des écoles hors classe : 24,82 euros</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Taux de l'heure d'étude surveillée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 20,03 euros</li> <li>▲ Professeurs des écoles classe normales : 22,34 euros</li> <li>▲ Professeurs des écoles hors classe : 24,57 euros</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Taux de l'heure de surveillance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 10,68 euros</li> <li>▲ Professeurs des écoles classe normales : 11,91euros</li> <li>▲ Professeurs des écoles hors classe : 13,11 euros</li> </ul> </li> </ul>	M.DUPERET TOUMIEU	Unanimité
QD n°2	<p><b>ADMINISTRATION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES POUR LES LOCAUX ADMINISTRATIFS DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à initier les démarches auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes,</li> <li>- <b>INSCRIT</b> cette future recette au budget 2019.</li> </ul>	M.VACCANI	Unanimité

Signature



Date

1/10/18